

Non à la fermeture définitive de la route de la Gardiole dans le Parc National des Calanques

Je vous informe que le CT13 FFME ne participera plus, pour l'instant, au schéma de cohérence des sports et loisirs de nature mis en place par le Parc National des Calanques. En effet lors de la dernière réunion du 07 février 2019, j'ai abordé la problématique du parking de la Gardiole et le directeur du PNC s'était engagé à traiter ce point sensible en concertation avec les divers acteurs privés, institutionnels et associatifs. Or le PNC et l'ONF viennent de décider de façon unilatérale la fermeture immédiate et définitive du chemin de la Gardiole.

Les raisons qui ont motivé cette décision semblent d'un premier abord entendables, mais après une analyse un peu plus fine cela mérite d'être développé ; en effet, je trouve que les propriétaires privés, la surfréquentation et le changement climatique « ont bons dos ».

Evitons déjà de confondre climat et évènement météorologique (je vous invite à lire « voyage à travers les climats de la terre » de Gilles Ramstein). En ce qui concerne le risque feux de forêts, malheureusement lié à une sécheresse endémique dans les Bouches-du-Rhône (ce qui est particulièrement le cas en ce moment), il y a déjà fort longtemps que les services de prévention et de lutte ont mis en place une réglementation et des dispositifs en fonction de la saison et d'une analyse du risque au jour le jour en saison estivale. Dans ce département à forte concentration humaine, il y a toujours eu une volonté politique d'ouvrir les massifs le plus possible aux familles et en sécurité par une réglementation intelligente ; or il semblerait que le PNC ne soit pas tout à fait dans cet état d'esprit.

Pour en revenir au risque feux de forêts, on peut se féliciter que le PNC soit enfin sensible à ce risque, nous pouvons donc espérer que le plan de massif signé par monsieur le Préfet et qui impose des aménagements DFCl (pistes, citernes, débroussaillage, brûlages contrôlés..) soit enfin appliqué par le PNC. En matière de feux de forêts l'information est essentielle, or dans ce parc il n'y a pratiquement aucun panneau sensibilisant le public sur ce risque, alors qu'il devrait en être implantés un peu partout. Il est vrai que la rigidité réglementaire des parcs nationaux et celle de la DREAL ne facilite pas la tâche de la direction du PNC, mais quand on se vante d'être le premier parc national péri-urbain, il aurait été bon d'adapter les textes afin de pouvoir ouvrir et défendre ce site avec cohérence. Cette rigidité réglementaire a donc fragilisé le massif des Calanques par rapport aux incendies de forêts, il est aberrant que par la création d'un parc national on en arrive à une telle situation, alors que ce dernier devrait conduire à une meilleure protection de ce beau massif.

Si effectivement le parking de la Gardiole peut être considéré comme un point sensible pour les départs de feu du fait de la présence de nombreux véhicules, ce dernier étant interdit en période estivale le risque est donc faible le reste de l'année. Les trois mois de sécheresse de début 2019 ne doivent pas nous faire oublier la pluviométrie de 2018 et les autres hivers et printemps moins secs. Historiquement, nous n'avons eu aucun feu significatif dont l'éclosion se soit produite aux abords de la Gardiole ; les grands incendies de 1979, 1990, 1998 et 2016 sont partis en zone péri-urbaine de Marseille et j'invite donc le PNC à concentrer ses efforts sur ce secteur. Les deux autres feux significatifs ces dernières années (septembre 2018 et février 2013 dans le secteur de Marseillevéyre) sont le résultat de bivouacs pourtant interdits. Début septembre 2018 j'ai eu l'occasion par deux fois de

revenir de la calanque de Marseilleveyre en fin de journée, j'ai croisé aux abords de Callelongue plusieurs groupes dont un de plus de vingt personnes qui partaient bivouaquer. J'invite donc la direction du PNC à concentrer également ses efforts et ses agents sur ce point d'entrée plutôt que sur une « chasse aux sorcières » visant grimpeurs/équipiers (mais ceci est un autre débat).

Donc le parking de la Gardiole n'a jamais vraiment représenté un risque réel pour le massif des Calanques et la ville de Cassis en matière feu de forêt, par le fait de sa situation qui impose le respect des lieux et par la présence de l'ONF. Déplacer ce parking en bordure de la départementale de la Gineste est la porte ouverte à toutes les dérives et à tous les abus ; en effet situé sur une zone non aménagée, non protégée, non surveillée et non débroussaillée, cela peut laisser envisager le pire. Ce qui est certain c'est que le prochain grand incendie qui ravagera la commune de Cassis a une très forte probabilité d'avoir son éclosion sur ce parking, situé de plus en plein vent dominant.

Maintenant abordons le problème de la surfréquentation et de la gestion des flux sur la route de la Gardiole ; ces pics de surfréquentations ne sont pas nouveaux et existaient déjà avant la création du PNC, or l'effet parc n'a fait que les amplifier et les multiplier. Il appartient donc à la direction du PNC de proposer des solutions alternatives à une interdiction pure et dure, plutôt que de faire porter la responsabilité de cette dernière par des propriétaires privés, qui sont exaspérés d'une gestion calamiteuse de ce dossier entre le PNC, l'ONF et les collectivités territoriales. Cette problématique n'est pas spécifique au PNC, elle existe dans d'autres parcs ou sites touristiques, elle ne s'est pas forcément réglée par des interdictions fermes. Avec un peu de bonne volonté, un peu d'argent et un peu de ressources humaines, il est possible de trouver des aménagements alternatifs. Mais actuellement ni l'ONF, ni le PNC, ni les collectivités ne souhaitent mettre de l'argent et du personnel pour une gestion dynamique des lieux de stationnement les jours d'affluence, c'est donc effectivement la porte ouverte à toutes les dérives. Pourtant une gestion intelligente (en fonction des flux, des saisons et du risque feux de forêts) entre une aire de stationnement très règlementée à la Gardiole et un parking aménagé et protégé en bordure de la route de la Gineste, pourrait satisfaire tout le monde ; sauf ceux qui pensent que les Calanques doivent se mériter et qu'il convient de marcher longtemps pour avoir le droit de mettre le pied dans la calanque d'En Vau ou dans le cirque du Devenson (à moins de disposer d'un bateau). Ce point de vue conduit à ostraciser les familles avec de jeunes enfants, les plus anciens et les vieux grimpeurs du fait de l'éloignement des grandes parois.

En ce qui concerne les pratiques inadaptées (comportement individuels déplacés, stationnements sauvages) elles sont tout simplement liées à la gestion calamiteuse actuelle que je citais ci-dessus. Une gestion raisonnée et empathique couplée à une bonne information éviteront la majorité des dérives actuelles, il ne restera plus qu'à sanctionner les derniers récalcitrants.

J'ai beaucoup apprécié le paragraphe sur la politique de mobilité et d'aménagement visant à retirer la voiture des endroits fréquentés (centre-ville ou sites naturels) au profit des mobilités douces ou des transports en commun. Du fait de l'inexistence de parkings périphériques et d'un réseau de transport en commun pas toujours adapté, les buccos-Rhodaniens et les Marseillais qui en « bavent » tous les jours pour entrer, sortir ou circuler dans Marseille vont apprécier. En effet se rendre à la Gardiole en transport en commun ou

en vélo en toute sécurité me semble encore bien compliqué. Si vous voulez que le PNC soit un lieu d'apaisement et de ressourcement, comme vous le dites si bien, offrez aux visiteurs des lieux de stationnements sécurisés et propres ainsi qu'une information claire dans le cadre d'une gestion dynamique.

En conclusion, la solution qui consiste à un stationnement sauvage en bordure de la route départementale de la Gineste sur une zone non aménagée, non protégée et non surveillée, est irraisonnable. En effet les possibilités de garer un véhicule en bordure de la départementale sont limitées et représentent un danger sur cette voie de passage à grande vitesse. Ces véhicules stationnés représentent aussi des proies faciles pour les voleurs à la roulotte et plus particulièrement pour les véhicules étrangers. Et supprimer aussi ce lieu de stationnement conduirait à un engorgement de l'accès par la calanque de Port Miou à Cassis qui est déjà bien compliqué et deviendrait ainsi potentiellement dangereux. L'ONF et le PNC ne peuvent pas se débarrasser du problème de la gestion de la route de la Gardiole en la fermant tout simplement, et en abandonnant le public en bordure de la départementale, c'est inacceptable.

Il est donc urgent que le PNC et l'ONF revoient leur copie et qu'en relation avec les collectivités territoriales, des moyens financiers et du personnel soient mis sur cette entrée de parc, avant qu'un incendie ne ravage Cassis ou que des enfants qui ont échappé à la garde de leurs parents ne se fassent renverser et tuer sur cette départementale.

Devant cet état de fait, je suis dans l'obligation d'en informer monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et de demander son arbitrage.

Jean Claude Grand
Président du CT13 FFME